



# **Agreste** **Pays de la Loire**

Décembre 2005

## **Dossier : le recensement de la conchyliculture dans les Pays de la Loire**

**Année 2002**





## Sommaire

### Les entreprises régionales

- 1) Entreprises : carte « domiciliation des exploitations » ..... [page 4](#)
- 2) Entreprises : les surfaces ..... [page 5](#)
- 3) Entreprises : les surfaces de production par espèce ..... [page 6](#)
- 4) Entreprises : les modes d'élevage ..... [page 7](#)
- 5) Entreprises : le statut juridique des exploitations ..... [page 9](#)

### L'ostréiculture ligérienne

- 6) Ostréiculture : l'huître creuse ..... [page 10](#)
- 7) Ostréiculture : la production de naissains ..... [page 11](#)
- 8) Ostréiculture : les transferts internes ..... [page 12](#)
- 9) Ostréiculture : les modes de production et la commercialisation .... [page 14](#)

### La mytiliculture ligérienne

- 10) Mytiliculture : la moule « edulis » ..... [page 15](#)
- 11) Mytiliculture : les naissains ..... [page 16](#)
- 12) Mytiliculture : les transferts internes ..... [page 18](#)

### La commercialisation

- 13) Commercialisation : l'agrément sanitaire ..... [page 19](#)

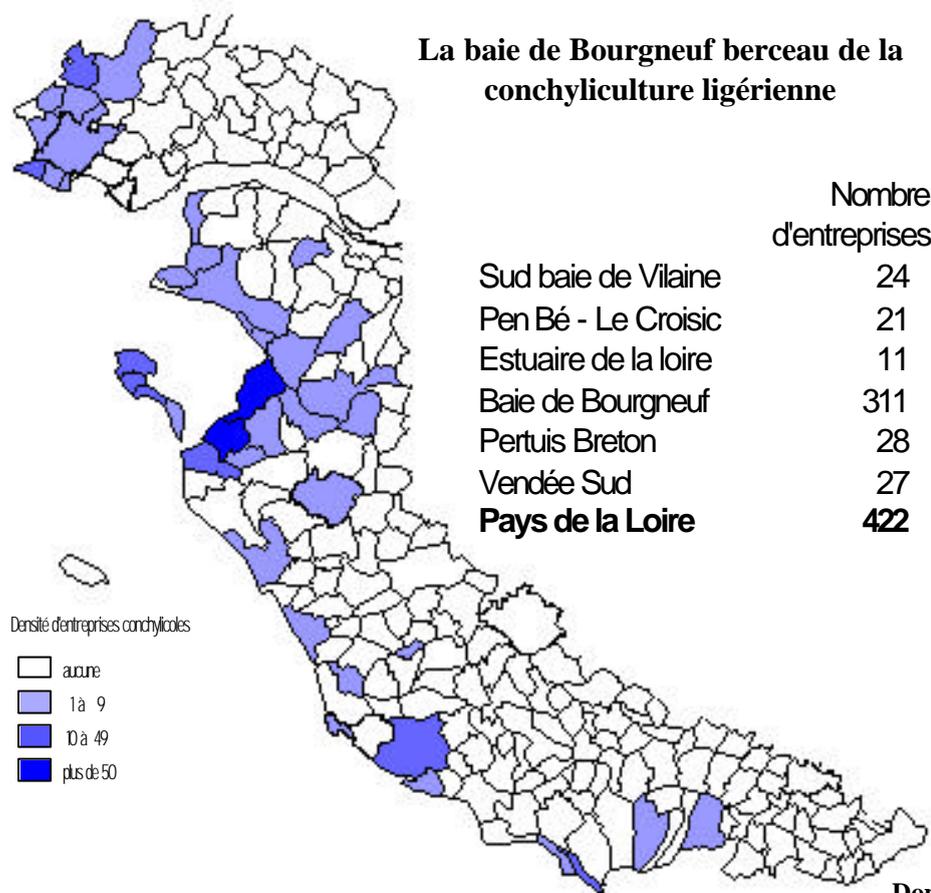
### La population active

- 14) Population : main d'œuvre totale en 2002 ..... [page 20](#)
- 15) Population : chefs et co-exploitants ..... [page 21](#)
- 16) Population : les autres actifs familiaux ..... [page 22](#)
- 17) Population : la main d'œuvre non familiale ..... [page 23](#)
- 18) Population : la formation des actifs familiaux ..... [page 25](#)

### Méthodologie

- 19) Méthodologie ..... [Page 27](#)

## Entreprises : domiciliation des activités conchylicoles



Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

### La concession sur le Domaine Public Maritime (DPM)

La concession est le droit d'exploiter privativement le domaine public maritime qui est réputé inaliénable.

La concession délimite l'espace, l'usage et le temps d'occupation du DPM. La durée maximale d'une concession est de 35 ans.

Pour les exploitations conchylicoles, l'espace est en général concédé en surfaces, sauf pour la mytiliculture où il est quantifié en kilomètres de bouchots ou de filières.

Un coefficient de conversion a été appliqué pour ramener les longueurs en surface : 1 km correspond à 2 ha pour les bouchots et à 6 ha pour les filières.

### Répartition des surfaces régionales exploitées par domaine

Localisation	surfaces exploitées par domaine (en ha)		
	Public	Privé	Ensemble
Loire Atlantique	432	6	438
Vendée	1 464	159	1 623
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 896</b>	<b>165</b>	<b>2 061</b>
France	17 474	2 476	19 950

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : comme au niveau national, la majeure partie des surfaces exploitées dans les Pays de la Loire sont situées sur le Domaine Public Maritime.



**Parc à huîtres en baie de Bourgneuf**

© SRC Pays de la Loire / Matthieu Bonnet

## Entreprises : les surfaces disponibles

### Répartition des surfaces conchylicoles selon la domiciliation des exploitations

domiciliation des exploitations	entreprise (effectif)	surfaces (ha)				total surfaces disponibles (ha)	surface moyenne exploitée (ha)
		dans les Pays de la Loire		hors des Pays de la Loire			
		exploitées	non exploitées	exploitées	non exploitées		
Loire Atlantique	80	378	22	22	-	422	5,0
Vendée	342	1 411	219	170	36	1 836	4,6
<b>Pays de Loire</b>	<b>422</b>	<b>1 789</b>	<b>241</b>	<b>192</b>	<b>36</b>	<b>2 258</b>	<b>4,7</b>
autres départements	3 329	272	20	17 697	2 572	20 561	5,4
<b>France</b>	<b>3 751</b>	<b>2 061</b>	<b>261</b>	<b>17 889</b>	<b>2 608</b>	<b>22 819</b>	<b>5,3</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : en 2001, les 422 entreprises conchylicoles domiciliées dans les Pays de la Loire ont exploité 1 981 hectares (1 789 ha situés en région et 192 ha situés hors région).

### Répartition départementale des surfaces conchylicoles exploitées selon la domiciliation des exploitations

surfaces exploitées dans les départements	domiciliation des exploitations				
	Loire-Atlantique		Vendée		Pays de la Loire total des surfaces exploitées (ha)
	entreprises (effectif)	surfaces exploitées (ha)	entreprises (effectif)	surfaces exploitées (ha)	
Charente Maritime	13	1	248	29	30
Côtes d'Armor	6	12	42	79	91
Finistère	0	-	4	17	17
Loire-Atlantique	77	371	47	41	412
Morbihan	8	9	20	34	42
Vendée	5	7	340	1 370	1 377
autres	0	-	7	11	11
	<b>80</b>	<b>400</b>	<b>342</b>	<b>1 581</b>	<b>1 981</b>

note de lecture : sur les 342 exploitations domiciliées en Vendée, 42 exploitent 79 hectares dans les Côtes d'Armor. Ce sont en tout 1 377 ha, soit 7 ha sur 10, qui sont exploités en Vendée. Les surfaces exploitées hors des Pays de la Loire par les exploitations ligériennes sont surtout situées en Bretagne.

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

### Répartition des exploitations régionales selon la surface exploitée

surfaces exploitées	Loire-Atlantique		Vendée		Pays de la Loire		France	
	entreprises (effectif)	surfaces exploitées (ha)						
aucune	-	-	-	-	-	-	24	-
moins de 1 ha	9	6	25	14	34	20	955	471
de 1 à moins de 2 ha	21	32	58	86	79	118	665	945
de 2 ha à moins de 3 ha	16	38	70	175	86	213	508	1 227
de 3 ha à moins de 4 ha	7	24	59	202	66	226	342	1 166
de 4 ha à moins de 8 ha	17	89	93	516	110	605	693	3 883
de 8 ha à 16 ha	6	76	31	311	37	387	375	4 093
Plus de 16 ha	4	135	6	277	10	412	189	8 166
Ensemble	80	400	342	1 581	422	1 981	3 751	19 950

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations des Pays de la Loire disposent en moyenne de 4,7 hectares. Les dix plus grandes exploitations disposent de 20 % des surfaces exploitées.

## Répartition de la surface conchylicole régionale selon la domiciliation des exploitations

Domiciliation de l'exploitation	surfaces situées en				Pays de la Loire total des surfaces exploitées (ha)
	Loire-Atlantique		Vendée		
	exploitées (ha)	non exploitées (ha)	exploitées (ha)	non exploitées (ha)	
Charente-Maritime	7	6	242	13	249
Loire-Atlantique	371	20	7	2	378
Morbihan	19	1	-	-	19
Vendée	41	8	1 370	211	1 411
autres départements	-	-	4	-	4
<b>Ensemble</b>	<b>438</b>	<b>35</b>	<b>1 623</b>	<b>226</b>	<b>2 061</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations de Charente-Maritime mettent en valeur 249 ha dans les Pays de la Loire, 242 ha sont situés en Vendée et 7 ha en Loire-Atlantique. Les entreprises charentaises mettent en œuvre 10 % de la surface conchylicole ligérienne.

## Entreprises : les surfaces exploitées selon les productions

Surfaces exploitées (en ha)  
selon les espèces produites

	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de Loire	France
Huîtres (creuses ou plates)	145	1 002	<b>1 147</b>	14 182
Moules (edulis ou gallo provincialis)	130	601	<b>731</b>	4 197
Coques	95	-	<b>95</b>	130
Palourdes	13	4	<b>17</b>	220
autres coquillages yc mélanges	54	17	<b>71</b>	1 221
<b>Ensemble</b>	<b>437</b>	<b>1 624</b>	<b>2 061</b>	19 950

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : un hectare sur deux pour les activités ostréicoles. L'activité mytilicole mobilise 731 ha soit 17 % de la surface mytilicole nationale. La Loire-Atlantique concentre les trois quarts des surfaces nationales consacrées à l'élevage de coques.

Répartition des exploitations ligériennes  
selon les espèces produites

Département de domiciliation	exploitations ayant			
	des huîtres	des moules	des huîtres et des moules	Ni huître ni moule
Loire-Atlantique	59	37	25	9
Vendée	326	184	170	2
<b>Pays de la Loire</b>	<b>385</b>	<b>221</b>	<b>195</b>	<b>11</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, sur 422 entreprises, 9 sur 10 produisent des huîtres et 1 sur 2 élève des moules.



**Embarcation conchylicole à fond plat  
dans le secteur de Noirmoutier**

© SRC Pays de la Loire / Matthieu Bonnet

## Entreprises : les modes d'élevage

Répartition des surfaces exploitées (en ha) selon le type d'activité

activité	surfaces exploitées en		
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire
élevage	296	792	1 088
captage	7	195	202
stockage	12	44	56
mixte	123	592	714
<b>Ensemble</b>	<b>438</b>	<b>1 623</b>	<b>2 061</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : en 2001, dans les Pays de la Loire, 2 061 hectares ont été exploités par l'ensemble des exploitations conchylicoles (régionales et extra-régionales). La majeure partie de ces surfaces est consacrée à l'élevage des coquillages (grossissement, affinage,...).



© Organisation des Producteurs des Pays de la Loire

### Les différents mode d'élevage :

- Élevage en surélévation sur tables, sur estran : coquillages en poche ou en casiers.
- À plat, sur estran : les coquillages sont semés à plat.
- À plat, en eau profonde : ces zones ne découvrent jamais et sont exploitées par bateau.
- En claires : bassins creusés dans les terres argileuses et sédimentaires pour les huîtres.
- Suspension sous les tables ou sous les cadres : cordes qui pendent dans l'eau et sont constamment immergées.
- Suspensions sur filières : support linéaire longitudinal maintenu sur le fond en pleine eau ou en surface.
- Bouchots : ligne de pieux plantés dans le sol (estran)

**huîtres creuses élevées en surélévation  
sur table à Noirmoutier en l'île  
(Vendée)**

### Répartition des surfaces par espèce produite selon le mode d'élevage en **Loire-Atlantique**

Loire-Atlantique, surfaces exploitées (en ha) par espèce						
Mode d'élevage	Huîtres	Moules	Coques	Palourdes	Autres coquillages (yc mélanges)	ensemble
1 - surélévation tables	135	-	-	12	7	<b>153</b>
2 - à plat sur l'estran	4	11	95	-	46	<b>155</b>
3 - à plat eau profonde	0	-	-	2	-	<b>2</b>
4 - claires	3	-	-	-	-	<b>3</b>
5 - suspension filière	-	4	-	-	-	<b>4</b>
6 - suspension table	-	-	-	-	-	-
7 - bouchots	-	116	-	-	-	<b>116</b>
8 - autres	3	0	0	0	1	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>145</b>	<b>130</b>	<b>95</b>	<b>13</b>	<b>54</b>	<b>438</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : en Loire-Atlantique, les huîtres sont élevées en surélévation sur table, et les moules sont produites sur les bouchots.

### Répartition des surfaces par espèce produite selon le mode d'élevage en **Vendée**

Vendée, surfaces exploitées (en ha) par espèce						
Mode d'élevage	Huîtres	Moules	Coques	Palourdes	Autres coquillages (yc mélanges)	ensemble
1 - surélévation tables	799	-	-	-	5	<b>804</b>
2 - à plat sur l'estran	19	-	-	0	6	<b>25</b>
3 - à plat eau profonde	7	-	-	-	-	<b>7</b>
4 - claires	176	3	-	1	5	<b>184</b>
5 - suspension filière	-	133	-	-	-	<b>133</b>
6 - suspension table	-	-	-	-	-	-
7 - bouchots	-	464	-	-	-	<b>464</b>
8 - autres	2	1	-	2	1	<b>6</b>
<b>Total</b>	<b>1 002</b>	<b>601</b>	-	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>1 623</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : en Vendée, les huîtres sont élevées en surélévation sur table. Les surfaces en clayères où sont affinées les huîtres, représentent le cinquième de la surface ostréicole. Les moules sont principalement produites sur les bouchots. Les surfaces consacrées aux autres coquillages sont très restreintes.



**claires et bassins de stockage près de Bouin en Vendée**

## Entreprises : le statut des exploitations en 2002

### Répartition des exploitations selon leur statut juridique

Statut juridique	Loire-Atlantique (effectif)	Vendée (effectif)	Pays de la Loire		France	
			effectif	en %	effectif	en %
Exploitation individuelle	68	295	<b>363</b>	<b>86%</b>	2 935	78%
GAEC	3	16	<b>19</b>	<b>5%</b>	200	5%
EARL	4	13	<b>17</b>	<b>4%</b>	278	7%
autres formes juridiques	5	18	<b>23</b>	<b>5%</b>	338	9%
Tous statuts	80	342	<b>422</b>	<b>100%</b>	3 751	100%

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, l'entreprise individuelle est au cœur de l'activité conchylicole. Les formes sociétaires sont encore peu nombreuses, elles sont représentées par le GAEC et l'EARL.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en commun  
EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

### Taille des exploitations selon leur statut juridique

Statut juridique	Loire-Atlantique		Vendée		Pays de la Loire		France	
	surface totale (ha)	taille moyenne						
Exploitation individuelle	289	4	1 507	5	1 796	<b>5</b>	11 429	4
GAEC	19	6	143	9	162	<b>9</b>	2 094	10
EARL	26	6	108	8	134	<b>8</b>	3 389	12
autres formes juridiques	88	18	76	4	165	<b>7</b>	5 907	17
Tous statuts	422	5	1 835	5	2 257	<b>5</b>	22 819	6

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations individuelles exploitent, en moyenne, moins de surface que les sociétés.

### Répartition des exploitations selon leur type d'imposition

Type d'imposition	Type de déclaration de résultats					Ensemble	
	forfait collectif	régime transitoire	réel simplifié	réel normal	autres	(effectif)	en %
Impôts sur les sociétés	..	..	..	..	7	<b>7</b>	<b>2%</b>
Bénéfices Industriels et Commerciaux	..	..	13		..	<b>13</b>	<b>3%</b>
Bénéfices Agricoles	94	3	119	182	0	<b>398</b>	<b>94%</b>
Autres et sans objet	..	..	..	..	4	<b>4</b>	<b>1%</b>
Ensemble	94	3	119	182	24	<b>422</b>	<b>100%</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

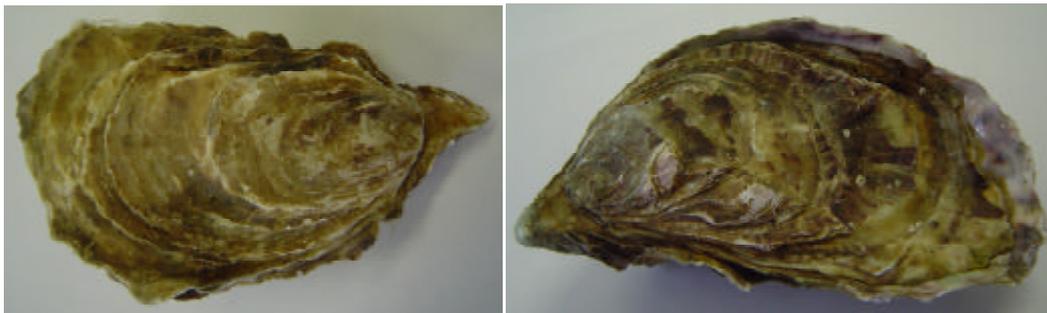
note de lecture : 398 exploitations sur 422 sont imposées aux bénéfices agricoles.

En 2001, les entreprises qui déclaraient un chiffre d'affaires compris entre 500 000 francs et 1,8 millions de francs relevaient du réel simplifié, au delà elles relevaient du réel normal.

## Ostréiculture : les huîtres creuses

note de lecture : dans les Pays de la Loire on compte 1 147 ha de surfaces exploitées consacrées aux huîtres. Il s'agit presque exclusivement de l'huître creuse japonaise (*crassostrea gigas*) qui a progressivement remplacé l'huître portugaise (*crassostrea angulata*). Cette dernière a quasiment disparu dans les années 1970 à cause d'une importante mortalité due à une sévère épizootie.

Les surfaces de production en huîtres plates sont rares. On les trouve en Vendée, sous forme de claires, qui les accueillent durant la phase d'affinage. Dans ce cadre elles sont toujours en association avec les huîtres creuses. La technique de la surélévation sur tables concerne 8 ha sur 10. Cette technique est employée aussi bien pour l'élevage (grossissement) que pour le captage des naissains (collecteurs).



**Huîtres creuses appelées également japonaises ou portugaises**

© Organisation des Producteurs des Pays de la Loire

### Huître creuse : mode d'élevage par domaine

mode d'élevage	surfaces (en ha) par		
	Domaine Public	Domaine Privé	Ensemble
surélévation sur tables	922	11	933
à plat sur l'estran	22	-	22
à plat eau profonde	7	-	7
en claires	34	146	179
autres	3	2	5
<b>Ensemble</b>	<b>988</b>	<b>159</b>	<b>1 147</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002



**Captage de naissains en milieu naturel : producteur disposant des tubes et coupelles en PVC**

© Organisation des Producteurs des Pays de la Loire

## Ostréiculture : la production de naissains d'huître creuse

Volume de naissains produits ou captés dans les Pays de la Loire  
selon la domiciliation des exploitations

Naissains captés ou produits dans les Pays de la Loire (en millier d'unités)						
Domiciliation de l'exploitation	zone départementale de captage	captage naturel	Larves oeillées produites en éclosion	naissain produit en éclosion	télécaptage	Ensemble
Charente-Maritime	Vendée	135	0	0	0	135
Loire Atlantique	Loire-Atlantique	15 250	2 000	0	7 000	24 250
Vendée	Loire-Atlantique	2 976	0	0	0	2 976
	Vendée	42 686	0	160 000	17 200	219 886
<b>Ensemble</b>		<b>61 047</b>	<b>2 000</b>	<b>160 000</b>	<b>24 200</b>	<b>247 247</b>
<b>France entière</b>		<b>3 828 213</b>	<b>1 313 211</b>	<b>701 310</b>	<b>56 383</b>	<b>5 899 117</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : peu de naissains d'huître creuse sont produits ou captés directement dans les Pays de la Loire. Les exploitations régionales fournissent seulement 5 % des volumes nationaux.

Volume de naissains produits ou captés par les exploitations ligériennes  
selon la domiciliation des exploitations

Naissains captés ou produits par les exploitations ligériennes (en millier d'unités)						
Domiciliation de l'exploitation	zone départementale de captage	captage naturel	Larves oeillées produites en éclosion	naissain produit en éclosion	télécaptage	Ensemble
Loire Atlantique	Charente-Maritime	12 045	0	0	0	12 045
	Loire-Atlantique	15 250	2 000	0	7 000	24 250
Vendée	Charente-Maritime	388 155	0	0	400	388 555
	Gironde	600	0	0	0	600
	Loire-Atlantique	2 976	0	0	0	2 976
	Vendée	42 686	0	160 000	17 200	219 886
<b>Ensemble</b>		<b>461 712</b>	<b>2 000</b>	<b>160 000</b>	<b>24 600</b>	<b>648 312</b>
<b>France entière</b>		<b>3 828 213</b>	<b>1 313 211</b>	<b>701 310</b>	<b>56 383</b>	<b>5 899 117</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les entreprises ligériennes ont toutefois produit ou capté 14 % des naissains d'huître creuse, pour une large part (les deux tiers) dans leurs concessions de Charente-Maritime

Répartition des collecteurs de naissains  
selon la domiciliation des exploitations

(en millier)

domiciliation des exploitations	Couppelles PVC	Tubes PVC	Lamelles PVC	Tuiles chaulées	Ardoises	autres	ensemble
Loire-Atlantique	39	58	0	-	-	11	-
Vendée	1 496	1 163	26	-	679	117	3 482
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 535</b>	<b>1 222</b>	<b>27</b>	<b>-</b>	<b>679</b>	<b>128</b>	<b>3 590</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire le captage des naissains d'huître s'effectue en milieu naturel. Les principaux collecteurs traditionnels, ceux en tuiles chaulées ont disparu. Ils ont été remplacés par des collecteurs en P.V.C. Les ardoises résistent encore à la modernisation. Les collecteurs en PVC se prêtent à la mécanisation notamment aux opérations de détroquage.

## Ostréiculture : les transferts internes d'huîtres creuses

note de lecture : la rationalisation de la production d'huîtres creuses peut nécessiter d'importants transferts de la ressource entre les différents établissements d'une même entreprise. Ces transferts sont particuliers à chaque stade de la production.

Pour les naissains produits ou captés, au niveau national, les transferts internes représentent environ près du tiers des volumes, soit 1,5 milliards de naissains (hors larves œillées). Les ostréiculteurs charentais mouvementent les trois quarts des quantités relevées. Ils les destinent pour près du tiers à leurs huîtres vendéennes.

Au stade d'huître de demi-élevage, une autre migration s'effectue, ces huîtres ont alors près de 23 mois d'existence dans les Pays de la Loire. Les producteurs vendéens les acheminent vers leurs établissements situés dans les Côtes d'Armor, en Loire-Atlantique et dans le Morbihan, où ils possèdent de larges zones d'élevage (grossissement). Les huîtres de demi-élevage reçues par les Côtes d'Armor proviennent principalement de Vendée (50 %) et de Charente-Maritime (40 %). A ce stade les mollusques issus de Vendée représentent 16 % des quantités de ce calibre transférées au niveau national.

À l'âge adulte, les huîtres transitent une nouvelle fois entre les établissements. Pour cette dernière migration, elles sont surtout destinées à être finies (avec affinage ou non) puis commercialisées sous agrément sanitaire. Cette transhumance met alors en relation les zones d'élevage de Côtes d'Armor et de Loire-Atlantique, où ont grossi d'importantes quantités d'huîtres creuses, et les clayères vendéennes.

### Principaux transferts internes de naissains d'huîtres creuses selon le département d'origine (zone de captage) et celui de destination (zone d'élevage)

(en million)

département d'origine	département de destination					Ensemble
	Côtes d'Armor	Loire-Atlantique	Manche	Morbihan	Vendée	
Charente-Maritime	153	15	97	381	332	1 108
Loire-Atlantique	8	-	-	1	2	11
Vendée	3	4	80	0	-	113
<b>Ensemble</b>	<b>210</b>	<b>19</b>	<b>197</b>	<b>400</b>	<b>464</b>	<b>1 477</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : 1,1 milliard de naissains en provenance des zones de captage de Charente-Maritime ont été dirigés principalement vers les zones de Vendée (332 millions), du Morbihan (381 millions). La Loire-Atlantique a reçu 19 millions de naissains dont 15 millions de Charente-Maritime.

### Principaux transferts internes d'huîtres creuses de demi-élevage selon le département de provenance et celui de destination (zone de grossissement)

(en tonne)

département d'origine	département de destination							Ensemble
	Charente-Maritime	Côtes d'Armor	Finistère	Loire-Atlantique	Manche	Morbihan	Vendée	
Charente-Maritime	-	804	306	65	421	1 545	70	3 370
Côtes d'Armor	1 601	-	-	13	23	750	51	2 602
Finistère	209	15	300	-	10	102	50	698
Loire-Atlantique	7	50	-	-	-	35	22	114
Manche	181	14	41	-	-	-	-	739
Morbihan	1 402	82	-	-	-	-	-	1 642
Vendée	52	987	103	427	15	267	-	1 852
<b>Ensemble</b>	<b>3 696</b>	<b>1 987</b>	<b>749</b>	<b>504</b>	<b>816</b>	<b>2 849</b>	<b>224</b>	<b>11 850</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : 1 852 tonnes d'huîtres de demi-élevage produites en Vendée ont été transférées principalement dans les Côtes d'Armor (987 tonnes) et en Loire-Atlantique (427 tonnes). La Vendée a reçu 224 tonnes d'huîtres creuses de demi-élevage dont 70 tonnes en provenance de Charente-Maritime

Principaux transferts internes d'huîtres creuses adultes sans marquage sanitaire

(en tonne)

Département d'origine	département de destination						Ensemble
	Charente-Maritime	Gironde	Loire-Atlantique	Manche	Morbihan	Vendée	
Calvados	1 070	-	-	522	-	-	1 592
Côtes d'Armor	2 298	383	268	62	317	1 408	4 758
Finistère	1 078	4	-	10	-	168	1 260
Loire-Atlantique	79	-	-	-	21	870	970
Manche	2 011	398	-	-	-	59	3 098
Morbihan	2 948	254	86	-	-	312	3 633
Vendée	39	-	139	53	-	-	301
<b>Ensemble</b>	<b>9 875</b>	<b>1 526</b>	<b>492</b>	<b>693</b>	<b>529</b>	<b>2 961</b>	<b>16 995</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

**note de lecture :** les transferts d'huîtres adultes concernent le plus souvent des huîtres destinées à être affinées avant commercialisation sous marquage sanitaire. 2 961 tonnes d'huîtres adultes ont été transférées en Vendée dont 1 408 tonnes proviennent des Côtes d'Armor. La Loire-Atlantique a expédié 970 tonnes d'huîtres creuses adultes sans marquage sanitaire dont 870 à destination de la Vendée.



**Huîtres fixées sur tubes en PVC avant détroquage**



**Travail en mer**

© Organisation des Producteurs des Pays de la Loire

La reproduction des huîtres creuses intervient lorsque la température de l'eau se réchauffe, en général à la fin du printemps. En fin de cycle reproductif, l'huître préalablement fécondée essaime des larves planctoniques. Ces larves dites nageuses entament alors une brève vie pélagique, de 10 à vingt jours, durant laquelle elles se métamorphosent en larves œillées. A ce stade, elles recherchent un support approprié pour se fixer. Lorsqu'elles sont fixées on parle de naissains.

Après une période de croissance qui dure en moyenne près de dix-huit mois dans les Pays de Loire, les huîtres sont séparées des supports sur lesquels elles s'étaient fixées au stade de naissains. Cette opération s'appelle le détroquage. On obtient ainsi des huîtres de demi-élevage. Ces huîtres seront placées durant une vingtaine de mois dans des parcs de grossissement en surélévation sur tables.

Lors de la phase d'affinage, les huîtres sont placées dans des bassins de terre (claires) alimentés en eau de mer durant les grandes marées. Elles y séjournent au moins un à deux mois. L'affinage en claires donne selon les spécialistes, un goût noisette apprécié lors de la consommation, une meilleure tenue au sortir de l'eau. Les huîtres obtiennent parfois une couleur verte due à une algue, la navicule bleue, et sont alors très appréciées des gastronomes.

## Ostréiculture : les modes de production et la commercialisation

Répartition des surfaces ostréicoles dans les Pays de la Loire selon le type d'activité

activité	surfaces ostréicoles (en ha)		
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire
élevage	127	700	826
captage	3	5	8
stockage	3	39	42
mixte	12	259	271
<b>Ensemble</b>	<b>145</b>	<b>1 002</b>	<b>1 147</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : la plus grande partie des surfaces ostréicoles exploitées est consacrée à l'élevage (grossissement, affinage). Les surfaces de captage de naissains d'huîtres creuses dans les Pays de la Loire sont relativement restreintes (8 ha).



**Huîtres creuses mises en poche après détroquage et criblage**

© Organisation des Producteurs des Pays de la Loire

### L'agrément et le marquage sanitaire.

L'agrément sanitaire est obligatoire pour toute exploitation de conditionnement et d'expédition de coquillages. Il est délivré par les services vétérinaires. Les ventes à la consommation doivent l'être sous «marquage sanitaire». Les produits sont conditionnés et étiquetés de façon à pouvoir identifier l'entreprise expéditrice.

Répartition des ventes de naissains et d'huîtres creuses adultes selon la domiciliation des exploitations

domiciliation des exploitations	ventes de naissains (1 000 unités)	Huîtres creuses		
		ventes sous marquage sanitaire (en tonnes)		
		non affinées	affinées	ensemble
Loire-Atlantique	4 879	891	65	956
Vendée	160 430	5 342	4 097	9 439
<b>Pays de la Loire</b>	<b>165 309</b>	<b>6 233</b>	<b>4 162</b>	<b>10 395</b>
France entière	1 190 519	63 197	44 193	107 390

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations des Pays de la Loire commercialisent principalement des huîtres creuses non affinées. Les quantités commercialisées par les entreprises régionales représentent 10 % du négoce national de l'huître creuse. Les volumes commercialisés de naissains couvrent 10 % des échanges constatés au niveau national.

## Mytiliculture : la moule edulis

note de lecture : il existe en France deux espèces de moules d'élevage : la « Mytilus Edulis » et la moule « Galloprovincialis ». La production de moule « edulis » a lieu principalement sur la côte atlantique, tandis que celle de la « galloprovincialis » se localise essentiellement en méditerranée.

Dans les Pays de la Loire, la mytiliculture concerne exclusivement l'élevage de moules « edulis » qu'on appelle aussi moule commune, moule bleue ou encore moule de Hollande. La taille maximale de la moule « edulis » est de 9 cm, bien plus petite que celle atteinte par la « galloprovincialis » (15 cm).



© Ifremer

La mytilus edulis ou moule commune

### Répartition de l'espace mytilicole selon le domaine et selon le mode d'élevage

mode d'élevage	espaces mytilicoles			ensemble (ha)
	domaine public		domaine privé	
	surfaces (ha)	longueurs (km)	surfaces (ha)	
à plat sur l'estran	11	-	-	11
en claires	-	-	3	3
en suspension sur filières	-	23	-	136
en suspension sous tables	-	-	-	-
Bouchots	-	290	-	580
<b>Ensemble</b>	<b>11</b>	<b>313</b>	<b>3</b>	<b>731</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : pour la mytiliculture l'espace est généralement mesuré en kilomètres de bouchots ou de filières. Un coefficient de conversion a été appliqué pour ramener ces longueurs en surface : 1 km correspond à 2 ha pour les bouchots et à 6 ha pour les filières. Après conversion, l'espace consacré à la mytiliculture dans les Pays de la Loire couvre 731 ha. La moule sur bouchot représente le mode d'élevage le plus courant (580 ha).

### Répartition des surfaces mytilicoles par activité et par département

activités	surfaces mytilicoles (en ha)		
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire
élevage	13	82	95
captage	4	191	194
stockage	6	3	9
mixte	108	326	433
<b>Ensemble</b>	<b>130</b>	<b>601</b>	<b>731</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, les surfaces de production de moules sont souvent mixtes, elles accueillent plusieurs activités soit successivement, soit simultanément. Le quart de la surface productive est consacré au captage exclusif des naissains. Cette allocation permet aux Pays de la Loire d'être au niveau national, la première région productrice de naissains de moules « edulis ».

## Mytiliculture : les naissains de moule edulis

note de lecture : les mytiliculteurs ligériens sont les premiers fournisseurs de naissains de moules « edulis ». Près de 29 des 66 milliards de naissains de moules « edulis » captés ou produits en France sont issus des zones de captage régionales des exploitations mytilicoles ligériennes.

En Vendée et Loire-Atlantique, comme dans la plupart des départements français, aucun naissain n'est produit en écloserie. Ils sont entièrement captés dans le milieu naturel. La seule écloserie présente sur le territoire français se situe dans le département de la Manche.

### Répartition des volumes de naissains captés ou produits par les exploitations régionales

Domiciliation de l'exploitation	Naissains de moule edulis produits ou captés par les exploitations ligériennes			
	zone départementale de captage	captage naturel (milliers d'unités)	en écloserie (milliers d'unités)	total naissain produit ou capté (milliers d'unités)
Loire-Atlantique	Loire-Atlantique	9 495 700	-	9 495 700
	Morbihan	235 500	-	235 500
Vendée	Charente-Maritime	6 750	-	6 750
	Loire-Atlantique	30 000	-	30 000
	Vendée	19 548 120	-	19 548 120
<b>Total - exploitations des Pays de Loire</b>		<b>29 316 070</b>	<b>-</b>	<b>29 316 070</b>
<b>France entière</b>		<b>66 234 370</b>	<b>7 000</b>	<b>66 241 370</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les entreprises ligériennes sont leaders dans le captage des naissains de moules « edulis ». En 2001, elles ont capté 44 % de la ressource, soit près de trente milliards d'unités.

### Répartition des volumes de naissains captés ou produits dans les Pays de la Loire

Domiciliation de l'exploitation	Naissains de moule edulis produits ou captés dans les Pays de la Loire			
	zone départementale de captage	captage naturel (milliers d'unités)	en écloserie (milliers d'unités)	total naissain produit ou capté (milliers d'unités)
Charente-Maritime	Vendée	2 819 400	-	2 819 400
Ille et Vilaine	Vendée	520 000	-	520 000
Loire-Atlantique	Loire-Atlantique	9 495 700	-	9 495 700
Morbihan	Loire-Atlantique	170 000	-	170 000
Vendée	Loire-Atlantique	30 000	-	30 000
	Vendée	19 548 120	-	19 548 120
<b>Total - production dans les Pays de Loire</b>		<b>32 583 220</b>	<b>-</b>	<b>32 583 220</b>
<b>France entière</b>		<b>66 234 370</b>	<b>7 000</b>	<b>66 241 370</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : la moitié des naissains de moules « edulis » est captée dans les concessions mytilicoles des Pays de la Loire. Les zones d'exploitations vendéennes fournissent le plus fort contingent de naissains (vingt-trois milliards de naissains) soit 70 % de la production régionale.

Répartition des volumes de naissains de moule «edulis » captés  
selon la technique employée  
et selon la domiciliation des exploitations

domiciliation de l'exploitation	captage sur l'estran avec cordes		captage sur filières avec cordes		captage sur filières avec cadres			autres captages et ramassage	
	exploitations (effectif)	longueur (km)	exploitations (effectif)	longueur (km)	exploitations (effectif)	nombre de cadres	longueur (km)	exploitations (effectif)	collecte (en tonnes)
Loire-Atlantique	7	761	1	19	0	0	-	11	242
Vendée	53	1 524	14	21	14	201	19	12	311
<b>Pays de la Loire</b>	<b>60</b>	<b>2 285</b>	<b>15</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>201</b>	<b>19</b>	<b>23</b>	<b>553</b>
France entière	250	4 618	86	416	19	280	21	124	1 754

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : le captage des naissains de moule « edulis » s'effectue principalement avec des cordes qui servent de support aux larves nageuses qui viennent s'y accrocher. Elles sont tendues entre des pieux placés sur l'estran. Trois exploitations mytilicoles ligériennes sur quatre utilisent ce procédé. Cela représente 2285 km de cordes. L'autre technique utilisée est le captage sur filières. Une quinzaine d'exploitations ligériennes la pratique. Les longueurs de filières restent modestes . Au total, les entreprises régionales mettent en œuvre la moitié des quelques 5 000 km de cordes déroulées au niveau national.

Répartition des ventes de naissains et de moule «edulis » adultes  
selon la domiciliation des exploitations  
et selon la technique de production

domiciliation des exploitations	ventes de naissains (millions d'unités)	Moules edulis			
		ventes sous marquage sanitaire (en tonnes)			
		de cordes ou de parcs	de bouchots	de pêche	ensemble
Loire-Atlantique	7 176	119	1 536	62	1 717
Vendée	12 025	217	2 080	748	3 044
<b>Pays de la Loire</b>	<b>19 201</b>	<b>336</b>	<b>3 616</b>	<b>810</b>	<b>4 761</b>
France entière	30 629	14 535	40 684	4 315	59 534

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : Les surfaces consacrées au captage de naissains par les exploitations des Pays de la Loire leur assurent une forte présence sur ce marché. Elles commercialisent ainsi les deux tiers des quantités de naissains vendues. L'élevage sur bouchots est un élevage en surélévation. La technique a été mise au point dans le Pertuis Breton. Elle a permis de coloniser un espace littoral considérable.



Les moules sont extraites des pieux à l'aide d'une « pêcheuse mécanique »

Un bouchot est une ligne de pieux de bois solidement enfoncés dans le sédiment de l'estran. La partie aérienne des pieux est de l'ordre de 2 à 4 mètres. Les pieux sont pratiquement immergés à marée haute.

Chaque bouchot est espacé en principe de 25 mètres et l'espace entre chaque pieux d'une ligne varie généralement du demi-mètre au mètre. Les cordes où les naissains de moules sont fixés sont enroulées autour des pieux



Moules sur bouchots à Pont Mahé (Loire-Atlantique)

© Ifremer / Michel Guillou

### Mytiliculture : les transferts internes de moules « edulis »

Répartition des transferts internes de naissains de moule « edulis » selon le département d'origine (zone de captage) et selon la destination (zone d'élevage)

mouvements de naissains (en millier d'unités)								
département d'origine	département de destination							France entière
	Charente-Maritime	Côtes d'Armor	Ille et Vilaine	Loire-Atlantique	Manche	Morbihan	Vendée	
Charente-Maritime	-	1 605	7 340	-	50	-	196	9 191
Loire-Atlantique	-	-	-	-	-	-	168	168
Morbihan	-	-	1 082	188	-	-	-	1 270
Vendée	450	-	520	-	-	-	-	970
<b>France entière</b>	<b>450</b>	<b>1 605</b>	<b>8 942</b>	<b>188</b>	<b>50</b>	<b>168</b>	<b>196</b>	<b>11 599</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : au niveau national, les entreprises mytilicoles ligériennes pratiquent peu les transferts internes de naissains à l'inverse celles de Charente-Maritime. Les exploitations vendéennes ont en 2001 mouvementé 520 000 naissains vers leurs établissements d'Ille et Vilaine.

Répartition des transferts internes de moule « edulis » adultes selon le département d'origine (zone d'élevage) et selon le département de destination (zone de commercialisation)

transferts internes de moules adultes (en tonne)						
département d'origine	département de destination					France entière
	Charente-Maritime	Ille et Vilaine	Loire-Atlantique	Somme	Vendée	
Côtes d'Armor	28	109	-	-	-	137
Loire-Atlantique	10	-	-	-	12	22
Manche	-	1 153	-	-	-	1 153
Morbihan	-	-	40	-	-	40
Pas de Calais	-	-	-	200	-	200
Vendée	2 367	-	-	-	-	2 367
<b>France entière</b>	<b>2 405</b>	<b>1 262</b>	<b>40</b>	<b>200</b>	<b>12</b>	<b>3 919</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : en 2001, les mytiliculteurs charentais ont fait revenir de leurs concessions vendéennes 2 367 tonnes de moules adultes, soit le tiers des moules élevées dans la région. Ces moules, après marquage sanitaire, ont été commercialisées par les expéditeurs de Charente-Maritime.

## Commercialisation : l'agrément sanitaire

répartition des exploitations conchylicoles ligériennes  
selon la possession de l'agrément sanitaire

exploitations conchylicoles			
domiciliation des exploitations	nombre	dont agréées	% agréées
Vendée	342	320	94%
Loire Atlantique	80	54	68%
<b>Pays de La Loire</b>	<b>422</b>	<b>374</b>	<b>89%</b>

note de lecture : dans les Pays de la Loire, neuf conchyliculteurs sur dix sont expéditeurs. Ils commercialisent les coquillages qu'ils ont eux mêmes élevés et ceux produits par d'autres exploitations françaises. Ils commercialisent également des volumes achetés à l'étranger.

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

Répartition des expéditions  
selon l'espèce  
et selon la domiciliation des exploitations

expéditions de coquillages (en tonne)									
domiciliation des exploitations	entreprises expéditrices (effectif)	tonnage moyen	ventes totales	dont huîtres creuses	dont moules edulis % pêchées	dont coques % pêchées	dont palourdes % pêchées		
Loire Atlantique	54	71	3 823	956	1 717 4%	1 032 15%	113 22%		
Vendée	320	40	12 847	9 439	3 044 25%	151 26%	75 73%		
Pays de la Loire	374	45	16 670	10 395	4 761 17%	1 183 16%	188 42%		
France	2 747	71	194 936	107 390	59 534 7%	2 469 35%	3 442 41%		

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations ligériennes commercialisent le dixième des huîtres creuses distribuées en France, et la moitié des coques.

Répartition en pourcentage des expéditions  
selon l'espèce, la domiciliation des exploitations  
et selon le circuit de commercialisation

circuits de commercialisation									
espèce	domiciliation des exploitations	ventes directes aux consommateurs	comités d'entreprise	grossistes, revendeurs, mareyeurs	centrales d'achats des GMS	ventes directes aux GMS	poissonniers restaurateurs écaillers	exportations directes	autres
Moules edulis (yc pêchées)	Pays de la Loire	22%	1%	29%	1%	20%	23%	0%	4%
	France	5%	0%	52%	14%	9%	13%	4%	3%
Huîtres creuses	Pays de la Loire	51%	7%	13%	7%	10%	8%	1%	3%
	France	28%	3%	23%	17%	9%	14%	4%	2%
coques (yc pêchées)	Pays de la Loire	5%	0%	83%	0%	2%	0%	10%	0%
	France	4%	0%	56%	14%	4%	7%	14%	0%

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : pour les expéditeurs ostréicoles des Pays de la Loire, la vente directe aux consommateurs représente 51 % des quantités commercialisées. Les expéditeurs de moules « edulis » écoulent vers les grossistes la plus grande part des ventes (29 %). En France comme en Pays de la Loire les coques sont commercialisées principalement grâce aux prestations assurées par les « grossistes, revendeurs et mareyeurs ».

## Population : main d'œuvre totale en 2002

### Répartition de la main d'œuvre totale selon la domiciliation des exploitations

(en effectif et UTA)

catégorie	Loire-Atlantique		Vendée		Pays de la Loire		France	
	effectif	UTA	effectif	UTA	effectif	UTA	effectif	UTA
Chefs d'entreprises et coexploitants	87	75	378	350	<b>465</b>	<b>425</b>	4 320	3 926
autres actifs familiaux réguliers	31	21	297	213	<b>328</b>	<b>234</b>	2 748	1 922
salariés permanents	57	49	239	168	<b>296</b>	<b>217</b>	3 929	3 381
saisonniers (*)	131	14	682	130	<b>813</b>	<b>144</b>	10 665	1 179
<b>Ensemble</b>	<b>306</b>	<b>159</b>	<b>1 596</b>	<b>861</b>	<b>1 902</b>	<b>1 020</b>	<b>21 662</b>	<b>10 408</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

(\*) yc personnel familial occasionnel

note de lecture : avec 1 020 UTA les entreprises ligériennes occupent 10 % de la force de travail nécessaire en France aux activités conchyliques.

### Répartition de la main d'œuvre totale selon le sexe

(en effectif et UTA)

domiciliation des exploitations	main d'œuvre effectif			main d'œuvre en UTA		
	ensemble	Masculin	Féminin	ensemble	Masculin	Féminin
Loire-Atlantique	306	222	84	159	120	39
Vendée	1 596	828	768	861	543	318
<b>Pays de la Loire</b>	<b>1 902</b>	<b>1 050</b>	<b>852</b>	<b>1 020</b>	<b>663</b>	<b>357</b>
France	21 662	12 681	8 981	10 407	7 001	3 405

**U.T.A**

L'Unité de Travail Annuel correspond au travail d'une personne travaillant à temps complet durant une année.

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002.

note de lecture : dans les Pays de la Loire, les deux tiers du travail sont fournis par des hommes.

### Répartition de la main d'œuvre travaillant en mer selon le sexe et selon la domiciliation de l'exploitation

domiciliation des exploitations	travaux en mer assurés par					
	un homme		une femme		ensemble	
	entreprises en ayant (effectif)	nombre de personnes	entreprises en ayant (effectif)	nombre de personnes	entreprises en ayant (effectif)	nombre de personnes
Loire-Atlantique	76	126	28	29	80	155
Vendée	331	506	143	163	336	669
<b>Pays de la Loire</b>	<b>407</b>	<b>632</b>	<b>171</b>	<b>192</b>	<b>416</b>	<b>824</b>
France	3 613	6 270	1 095	1 407	3 687	7 677

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire comme pour l'ensemble national, les travaux en mer sont surtout réalisés par les hommes.

## Population : les chefs et les co-exploitants

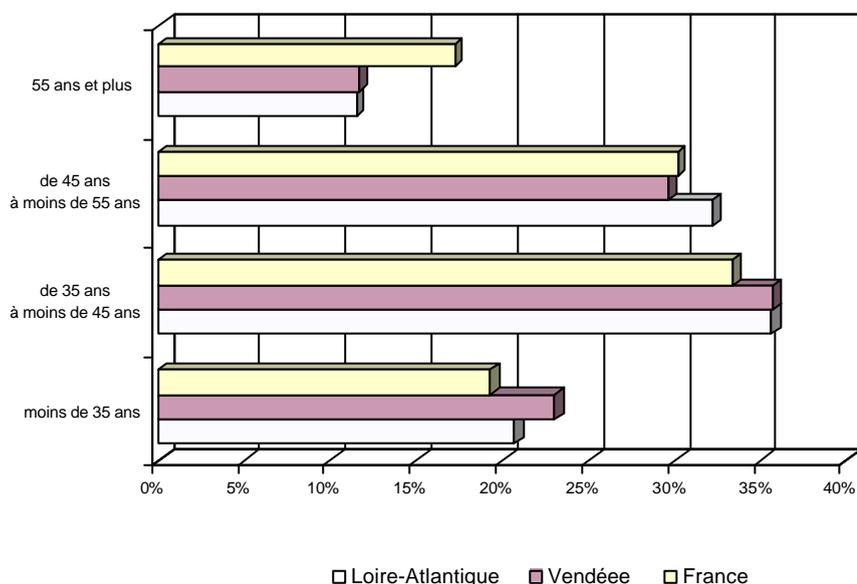
Répartition des chefs et co-exploitants  
selon leur âge  
et selon la domiciliation des exploitations

domiciliation des exploitations	tranches d'âge				ensemble
	moins de 35 ans	de 35 ans à moins de 45 ans	de 45 ans à moins de 55 ans	55 ans et plus	
Loire-Atlantique	18	31	28	10	87
Vendée	87	135	112	44	378
<b>Pays de la Loire</b>	<b>105</b>	<b>166</b>	<b>140</b>	<b>54</b>	<b>465</b>
France	834	1 441	1 303	742	4 320

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : des chefs et des co-exploitants, dans les Pays de la Loire, plus jeunes que la moyenne nationale.

**Dans les Pays de la Loire, six responsables d'exploitation sur 10 ont moins de 45 ans.**



Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

Répartition des chefs et des co-exploitants  
selon le sexe  
et selon la domiciliation des exploitations

(en effectif et en UTA)

domiciliation des exploitations	chefs et coexploitants							
	ensemble	effectif			UTA			
		homme	femme	% femme	ensemble	homme	femme	% femme
Loire-Atlantique	87	76	11	13%	75	66	10	13%
Vendée	378	345	33	9%	350	321	29	8%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>465</b>	<b>421</b>	<b>44</b>	<b>9%</b>	<b>426</b>	<b>387</b>	<b>38</b>	<b>9%</b>
France	4 320	3 869	451	10%	3 926	3 527	399	10%

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : une féminisation des responsabilités proche de celle observée au niveau national.

Répartition des chefs et des co-exploitants  
selon le sexe  
et selon le statut dans l'emploi occupé

statut de l'emploi		Homme		Femme		Ensemble	
		chef et coexpl	chef seul	chef et coexpl	chef seul	chef et coexpl	chef seul
<b>Pays de la Loire</b>	non salarié	411	381	43	32	454	413
	salarié	10	9	1	-	11	9
	<b>ensemble Pays de Loire</b>	<b>421</b>	<b>390</b>	<b>44</b>	<b>32</b>	<b>465</b>	<b>422</b>
<b>France</b>	non salarié	3 727	3 344	422	289	4 149	3 633
	salarié	142	109	29	9	171	118
	<b>ensemble France entière</b>	<b>3 869</b>	<b>3 453</b>	<b>451</b>	<b>298</b>	<b>4 320</b>	<b>3 751</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : ici comme ailleurs, les chefs d'exploitation conchylicole sont essentiellement non salariés.

Répartition des chefs et des co-exploitants  
selon le temps de travail

temps de travail	Chefs et co-exploitants (effectif)			
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire	France
moins d'un 1/4 de temps	6	13	19	154
de 1/4 à moins d'1/2 temps	7	10	17	183
d' 1/2 temps à moins de 3/4 temps	5	16	21	288
de 3/4 de temps à moins d'un temps complet	2	32	34	295
temps complet	67	307	374	3 400
<b>Ensemble</b>	<b>87</b>	<b>378</b>	<b>465</b>	<b>4 320</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : 80 % des chefs d'exploitation et des co-exploitants travaillent à temps complet sur leur exploitation

## Population : les autres actifs familiaux

Répartition des autres actifs familiaux  
selon le lien de parenté avec le chef d'exploitation ou un coexploitant

domiciliation des exploitations	autres actifs familiaux			lien de parenté avec le chef d'exploitation						
	homme	femme	ensemble	conjoint sans statut	conjoint avec statut	fil, fille beau-fils belle-fille	père, mère beau-père belle-mère	frère, sœur beau-frère belle-sœur	autre parent	non apparenté
Loire-Atlantique	7	24	31	27	-	2	1	1	-	-
Vendée	55	242	297	186	21	22	49	16	3	-
<b>Pays de la Loire</b>	<b>62</b>	<b>266</b>	<b>328</b>	<b>213</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>50</b>	<b>17</b>	<b>3</b>	<b>-</b>
France	774	1 974	2 748	1 549	170	369	488	118	38	16

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les autres actifs familiaux travaillant régulièrement sur l'exploitation font généralement partie du noyau familial. Ce sont surtout des conjointes de chef ou de co-exploitant sans statut particulier.

Répartition des autres actifs familiaux  
selon le lien de parenté avec le chef d'exploitation ou un co-exploitant  
et selon le temps de travail sur l'exploitation

domiciliation des exploitations	temps de travail	autres actifs familiaux (effectif)		
		total	dont conjoints	autre lien de parenté
Loire-Atlantique	moins d'un 1/2 temps	7	6	1
	d'1/2 à moins d'un temps complet	13	12	1
	temps complet	11	9	2
	<b>ensemble Loire-Atlantique</b>	<b>31</b>	<b>27</b>	<b>4</b>
Vendée	moins d'un 1/2 temps	75	41	34
	d'1/2 à moins d'un temps complet	113	81	32
	temps complet	109	85	24
	<b>ensemble Vendée</b>	<b>297</b>	<b>207</b>	<b>90</b>
Pays de la Loire	moins d'un 1/2 temps	82	47	35
	d'1/2 à moins d'un temps complet	126	93	33
	temps complet	120	94	26
	<b>ensemble Pays de la Loire</b>	<b>328</b>	<b>234</b>	<b>94</b>
France entière	moins d'un 1/2 temps	830	454	376
	d'1/2 à moins d'un temps complet	761	483	278
	temps complet	1 157	782	375
	<b>ensemble France</b>	<b>2 748</b>	<b>1 719</b>	<b>1 029</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, 6 actifs familiaux sur 10 déclarent une activité régulière à temps partiel dans les exploitations.

### Population : la main d'œuvre non familiale

Répartition de la main d'œuvre non familiale  
selon le caractère permanent ou saisonnier de l'emploi

domiciliation des exploitations	nombre d'entreprises		main d'oeuvre saisonnière			main d'oeuvre permanente		
	conchylicoles	employeuses	entreprises employeuses (effectif)	main d'oeuvre saisonnière (effectif)	Main d'oeuvre saisonnière (UTA)	entreprises employeuses (effectif)	Main d'oeuvre permanente (effectif)	Main d'oeuvre permanente (UTA)
Loire-Atlantique	80	51	40	131	14	24	57	49
Vendée	342	247	214	682	130	106	239	168
<b>Pays de la Loire</b>	<b>422</b>	<b>298</b>	<b>254</b>	<b>813</b>	<b>144</b>	<b>130</b>	<b>296</b>	<b>217</b>
France	3 751	<b>2 263</b>	1 795	10 665	1 179	1 407	3 929	3 381

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, 298 exploitations soit 7 sur 10 emploient du personnel non familial. Le nombre d'entreprises faisant appel à l'emploi intermittent est important (60 %). Par contre, l'emploi permanent n'est assuré que par 1 entreprise sur 3. La quantité de travail fournie par les salariés permanents est de l'ordre de 217 équivalents temps plein. Elle est plus élevée que celle fournie par les saisonniers, 144 équivalents temps plein.

### Répartition des emplois permanents selon le temps de travail sur l'exploitation

domiciliation des exploitations	nombre d'entreprises employeuses de salariés permanents	salariés permanents						
		effectif	ensemble (UTA)	moins d'1/4 de temps	en UTA			
					de 1/4 à moins d'1/2 temps	d'1/2 temps à moins de 3/4 de temps	de 3/4 à moins d'un temps complet	temps complet
Loire-Atlantique	24	57	49	0	2	3	6	38
Vendée	106	239	168	7	3	18	34	105
<b>Pays de la Loire</b>	<b>130</b>	<b>296</b>	<b>217</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>143</b>
France	1 407	3 929	3 381	20	107	239	584	2 430

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations employeuses comptent en moyenne deux salariés permanents, dont un travaille au moins à temps compl

### Répartition des entreprises employeuses de salarié(s) permanent(s) titulaire(s) d'un diplôme de navigation professionnelle

domiciliation des exploitations	salarié titulaire d'un diplôme de navigation professionnelle	
	nombre d'entreprises employeuses	effectif
Loire-Atlantique	3	8
Vendée	36	45
<b>Pays de la Loire</b>	<b>39</b>	<b>53</b>
France	508	699

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, 2 salariés permanent sur 10 sont titulaires d'un diplôme de navigation professionnelle. Ce sont 39 exploitations qui font appel à cette main d'œuvre qualifiée. Les chefs et co-exploitants assurent généralement eux-mêmes le pilotage des embarcations.



© Organisation des Producteurs des Pays de la Loire

### Répartition du personnel occasionnel selon le sexe et selon la domiciliation des exploitations

domiciliation des exploitations	Entreprises employeuses de MO saisonnière	personnel masculin		personnel féminin		ensemble	
		effectif	jours travaillés	effectif	jours travaillés	effectif	jours travaillés
Vendée	214	280	10 125	402	19 592	682	29 717
<b>Pays de la Loire</b>	<b>254</b>	<b>373</b>	<b>11 683</b>	<b>440</b>	<b>21 172</b>	<b>813</b>	<b>32 855</b>
France	1 795	5 446	130 440	5 219	138 256	10 665	268 696

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : les exploitations conchylicoles emploient une importante main d'œuvre occasionnelle qui a fourni 33 000 journées de travail en 2002. Cette main d'œuvre est majoritairement composée de personnel féminin. Les travailleuses occasionnelles ont contribué aux deux tiers des jours ouvrés. L'emploi saisonnier couvre en moyenne sur une année deux mois complet de travail par personne.

Répartition du personnel occasionnel  
selon le statut de l'emploi  
et selon la domiciliation des exploitations

domiciliation des exploitations	Entreprises employeuses de MO saisonnière	statut			ensemble MO occasionnelle
		salariés 1 - effectif 2 - jours œuvrés	non salariés 1 - effectif 2 - jours œuvrés	intérimaires 1 - effectif 2 - jours œuvrés	1 - effectif 2 - jours œuvrés
Loire-Atlantique	40	48 2 613	82 515	1 10	131 3 138
Vendée	214	443 26 692	226 2 832	13 193	682 29 717
<b>Pays de la Loire</b>	<b>254</b>	<b>491</b> <b>29 305</b>	<b>308</b> <b>3 347</b>	<b>14</b> <b>203</b>	<b>813</b> <b>32 855</b>
France	1 795	7 512 214 569	1 621 32 404	1 532 21 723	10 665 268 696

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : la main d'œuvre saisonnière est essentiellement composée de personnel salarié non familial (491 salariés). La composante familiale de cette main d'œuvre intermittente, que représentent les non-salariés, a fourni 3 350 journées de travail soit 10 % des jours œuvrés en 2002.

## Population : formation des actifs familiaux

Répartition des chefs d'exploitations et des co-exploitants  
selon le niveau de formation initiale

niveau de formation initiale	domiciliation des exploitations			
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire	France
aucune ou primaire (certificat d'études)	29	134	163	1 577
secondaire courte (CAP, BEP, BEC, BEPC,...)	39	202	241	1 953
secondaire longue (BAC, BAC pro, ...)	6	29	35	512
supérieure (BTS, DUT, ingénieur,...)	13	13	26	278
<b>Ensemble</b>	<b>87</b>	<b>378</b>	<b>465</b>	<b>4 320</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : un chef d'exploitation ou co-exploitant sur deux a suivi des études secondaires courtes.

Répartition des autres actifs familiaux  
selon le niveau de formation initiale

niveau de formation initiale	domiciliation des exploitations			
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire	France
aucune ou primaire (certificat d'études)	7	115	122	1 053
secondaire courte (CAP, BEP, BEC, BEPC,...)	19	132	151	1 129
secondaire longue (BAC, BAC pro, ...)	2	35	37	383
supérieure (BTS, DUT, ingénieur,...)	3	15	18	183
<b>Ensemble</b>	<b>31</b>	<b>297</b>	<b>328</b>	<b>2 748</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : parmi les autres actifs familiaux, composés essentiellement de conjointes de chefs ou de co-exploitants, 18 possèdent un niveau d'étude supérieure.

### Répartition des chefs d'exploitations et des co-exploitants selon le plus haut diplôme professionnel obtenu

niveau de formation professionnelle	domiciliation des exploitations			
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire	France
aucun diplôme professionnel	59	244	303	3 076
aquacole ou conchylicole du secondaire	7	55	62	620
aquacole ou conchylicole du supérieur	3	9	12	71
agricole du secondaire	8	32	40	131
agricole du supérieur	3	-	3	17
maritime du secondaire	7	36	43	377
maritime du supérieur	-	2	2	28
<b>Ensemble</b>	<b>87</b>	<b>378</b>	<b>465</b>	<b>4 320</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : un tiers des chefs et des co-exploitants possède un diplôme professionnel au sens large (aquacole ou conchylicole, agricole, maritime). Dans ce cas c'est généralement un diplôme obtenu dans un cycle d'études secondaires.

### Répartition des chefs d'exploitations et des co-exploitants selon la formation continue suivie et selon la domiciliation des exploitations

type de formation continue suivie	domiciliation des exploitations			
	Loire-Atlantique	Vendée	Pays de la Loire	France
Aucune formation	55	199	254	2 386
Stage de courte durée (<120 heures)	5	27	32	194
Stage 240 heures : installation	13	124	137	1 406
Stage 280 heures (Certificat d'Initiation Nautique)	2	6	8	64
Brevet Professionnel Adulte (BPAM)	12	21	33	246
Autre	-	1	1	24
<b>Ensemble</b>	<b>87</b>	<b>378</b>	<b>465</b>	<b>4 320</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : dans les Pays de la Loire, un chef d'exploitation ou co-exploitant du secteur conchylicole sur deux, a suivi au moins une formation professionnelle continue depuis son entrée dans la vie active.

### Répartition des chefs d'exploitations et des co-exploitants selon la formation continue suivie et selon leur âge

type de formation continue suivie	âge des chefs et coexploitants				
	moins de 35 ans	de 35 ans à moins de 45 ans	de 45 ans à moins de 55 ans	55 ans et plus	Ensemble
Aucune formation	31	60	112	51	254
Stage de courte durée (<120 heures)	15	10	6	1	32
Stage 240 heures : installation	41	78	17	1	137
Stage 280 heures (Certificat d'Initiation Nautique)	4	3	1	-	8
Brevet Professionnel Adulte (BPAM)	14	14	4	1	33
Autre	-	1	-	-	1
<b>Ensemble</b>	<b>105</b>	<b>166</b>	<b>140</b>	<b>54</b>	<b>465</b>

Source : Agreste, recensement de la conchyliculture 2002

note de lecture : depuis leur entrée dans la vie active, ce sont surtout les jeunes exploitants (moins de 45 ans) qui ont suivi une formation professionnelle continue.

**Les 422 entreprises conchylicoles présentées dans ce document ont leur siège social en Loire Atlantique ou en Vendée. Certaines d'entre-elles réalisent une partie de leur activité dans un autre département. De la même façon, des entreprises implantées dans une autre région peuvent avoir un ou plusieurs établissements dans les Pays de la Loire.**

### Méthodologie

Ce premier recensement de la conchyliculture a été réalisé par le Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques et la Direction des Pêches et des Affaires Maritimes et de l'Aquaculture du ministère de l'Agriculture. L'Institut Français de Recherche et de l'Exploitation de la Mer (Ifremer) a apporté sa collaboration. Les organisations professionnelles conchylicoles y ont été associées.

L'entreprise conchylicole est une unité de gestion économique. Son champ est défini par toutes les entreprises qui répondent à l'un des éléments suivants :

- production d'au moins 2 tonnes de coquillages ou 1 tonne de palourdes en 2001
- possession d'une nurserie ou d'une éclosérie
- captage de naissains d'huître en 2000 ou d'autre coquillage en 2001
- affinage d'huîtres en 2001
- expédition avec agrément sanitaire

Notons que l'activité de négoce pur n'est pas recensée. La pêche à pied est prise en compte dès lors que les prises sont intégrées dans un cycle de production recensé par ailleurs.

Les métiers de l'élevage de coquillages portent des dénominations précises :

- l'ostréiculteur élève des huîtres,
- la mytiliculteur des moules,
- le vénériculteur des palourdes,
- le cérastoculteur des coques.



© SRC Pays de la Loire / Matthieu Bonnet

**Pour en savoir plus :**

#### **Recensement de la conchyliculture 2002**

##### **Résultats France :**

Agreste Primeur n°126 – mai 2003  
Agreste Cahiers n°1 – février 2005-11-17

##### **Résultats Pays de la Loire :**

Agreste : le recensement de la conchyliculture - novembre 2005  
Agreste : l'ostréiculture - décembre 2005  
Agreste : la mytiliculture - à paraître



### **Parcs à huîtres**

© SRC Pays de la Loire / Matthieu Bonnet

Direction Régionale  
de l'Agriculture et de la Forêt  
des Pays de la Loire  
Service de Statistique Agricole  
12, rue Menou - 44035 NANTES CEDEX 1  
Tél. : 02 40 12 36 48 - Fax : 02 40 12 36 43  
Prix : 10 €

Directeur de la publication : JN. Ménard  
Rédacteur en Chef : P. Vincent  
Rédaction : D. Lampin  
Impression : SRSA NANTES  
Composition : D. Lampin  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1281 – 8895